

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

Arrêté n° R20-2018-04-11-002 en date du **11 AVR. 2018**  
fixant la liste des membres de la chambre des territoires de Corse.

**Le Préfet de Corse,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le code général des collectivités territoriales en ses articles L 4421-3, et D 4422-30-2 et suivants ;
  - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
  - VU le décret du Président de la République en date du 21 avril 2016, nommant M. Bernard SCHMELTZ, préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud ;
  - VU l'arrêté n° R20-2018-02-12-001 en date du 12 février 2018 fixant l'état des candidatures à l'élection des représentants des présidents des communautés de communes et à l'élection des maires des communes de moins de 10.000 habitants au sein de la chambre des territoires du 15 mars 2018.
  - VU l'arrêté n° R20-2018-03-20-001 en date du 20 mars 2018 du préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud fixant la liste des représentants des présidents des communautés de communes et des maires des communes de moins de 10.000 habitants élus à la chambre des territoires ;
  - VU la délibération de l'Assemblée de Corse n°18/030 en date du 16 janvier 2018 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse dans les commissions et organismes extérieurs dont la chambre des territoires modifiée par délibération n°18/085 en date du 29 mars 2018 ;
  - VU l'arrêté du maire d'Ajaccio n° 2018-1245 en date du 22 mars 2018 portant désignation de son représentant à la chambre des territoires ;
  - VU la lettre du président du conseil exécutif de Corse en date du 10 avril 2018 proposant la désignation du représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

## ARRETE

**Article 1er** : La liste des membres de la chambre des territoires de Corse est fixée comme suit :

### *Membres de droit :*

- Les membres du conseil exécutif de Corse dont le président du conseil exécutif de Corse président de la chambre des territoires ;
- Le président de l'Assemblée de Corse ;
- Le président de la communauté d'agglomération de Bastia ;
- Le président de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien ;
- Le maire de Bastia ;
- Le maire d'Ajaccio représenté par M. Stéphane SBRAGGIA premier adjoint au maire d'Ajaccio ;
- Le maire de Porto-Vecchio.

### *Membres élus ou désignés :*

Représentants de l'Assemblée de Corse :

M. Pascal CARLOTTI  
M. François-Xavier CECCOLI  
M. Francis GIUDICI  
M. Antoine POLI  
Mme Juliette PONZEVERA  
M. Louis POZZO DI BORGO  
Mme Rosa PROSPERI  
M. Petr'Antone TOMASI

Représentants des présidents des communautés de communes :

M. Louis CESARI président de la communauté de communes Fium'orbu-Castellu ;  
M. Henri FRANCESCHI président de la communauté de communes du Celavo-Prunelli ;  
M. Pierre MARCELLESI président de la communauté de communes de l'Alta-Rocca ;  
M. François-Marie MARCHETTI président de la communauté de communes de Calvi-Balagne ;  
Mme Anne-Marie NATALI président de la communauté de communes de Marana-Golo ;  
M. Marc-Antoine NICOLAI président de la communauté de communes de la Costa-Verde ;  
M. Claudy OLMETA président de la communauté de communes du Nebbiu-Conca d'Oru ;  
M. Jean PAJANACCI président de la communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo.

Représentants des maires des communes de moins de 10.000 habitants :

Elus	Remplaçants
M. Don Marc ALBERTINI maire de Ghisoni	M. Philippe VITTORI maire de San Gavinu di Fiumorbu
M Jean-Baptiste ARENA maire de Patrimonio	M. Pierre CASTELLANI maire d'Aullene
M. Paul-Joseph CAITUCOLI maire d'Argiusta-Moriccio	M. Jean-Jacques CICCOLINI maire de Cozzano
Mme Marie-Thérèse OLIVESI maire de San Nicolao	Mme Emilie ALBERTINI-FRANCESCHI maire de Carcheto-Brustico
Mme Jocelyne MATTEI-FAZI maire de Renno	Mme Pascaline CASTELLANI maire de Piana
M. Jean-Luc MILLO maire d'Olivese	Mme Laurence PIAZZA maire de Meria
M. Jean-Toussaint MORGANTI maire d'Ogliastro	M. Ange-Pierre VIVONI maire de Siscu
M. Jérôme NEGRONI maire de San Lorenzo	M. Jean-Baptiste MORETTI maire de Muro

Représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne :

- M. Don Napoléon DE PERETTI DE LA ROCCA, maire de Levie.

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires de Corse et le président du conseil exécutif de Corse sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.



Bernard SCHMELTZ

Conformément aux dispositions de l'article R421-5 du code de justice administrative, il est précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

